



MAIRIE DE VOLVIC
 Service Population
 1 place de la Résistance
 63530 VOLVIC
 Tél. : 04 73 33 50 38

FICHE D'INFORMATION REGLEMENT CIMETIERE – AVIS AUX ENTREPRENEURS

Principe :

Tous travaux sur une sépulture doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la Mairie de Volvic.

Le demandeur a la possibilité d'effectuer lui-même certains travaux (voir avec la Mairie) ou bien de faire appel à l'entrepreneur de son choix.

L'accès du cimetière est interdit à tous engins ainsi qu'aux camions d'un tonnage supérieur à 14 tonnes P.T.C.

Le mortier devra être effectué sur des aires à béton et non dans les allées goudronnées.

Aucun dépôt de terre ou de matériaux ne devra être laissé sur place à l'achèvement des travaux.

L'emplacement et les tombes avoisinantes devront être laissés en parfait état de propreté.

Un délai d'un mois maximum sera accordé pour toutes constructions.

Aucun travaux ne pourra être entrepris dans le cimetière à partir du 22 octobre et jusqu'au 05 novembre inclus, de chaque année.

Exécution des travaux par un entrepreneur :

Le demandeur s'adresse directement à l'entrepreneur qui fera les démarches auprès de la Mairie de Volvic pour la délivrance de l'autorisation.

L'entrepreneur doit déposer une demande mentionnant :

- Les références de la concession,
- Les noms, prénoms, adresses et signatures de l'ensemble des concessionnaires en cas de changement d'aspect de l'installation,
- La nature des travaux à réaliser

Exécution des travaux par un particulier :

Le demandeur s'adresse directement à la Mairie de Volvic pour la délivrance de l'autorisation.

Il doit déposer une demande portant les mêmes mentions que celle précédemment indiquées.

Joindre une attestation d'assurance indiquant que sa responsabilité civile le couvre en cas de dommages occasionnés à des tiers.

Autorisation ou refus :

Si l'autorisation est refusée :

Elle fait retour au demandeur avec mention du motif.

Si l'autorisation est accordée :

Elle est transmise au demandeur.

Le Maire,
 Mohand HAMOUMOU



MAIRIE DE VOLVIC
 Service Population
 1 place de la Résistance
 63530 VOLVIC
 Tél. : 04 73 33 50 38
 Fax : 04 73 33 73 98

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX - CIMETIERE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CONCESSION

Nom du concessionnaire

Adresse

Cimetière n°

1

2

3

4

Numéro Concession, N° plan et allée

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ENTREPRISE QUI REALISE LES TRAVAUX

Nom de l'entreprise
 Ou de la personne

Adresse

AUTORISATION DE TRAVAUX

Le Maire de la Ville de Volvic autorise à faire exécuter (ou à exécuter) les travaux mentionnés ci-après et pour lesquels le concessionnaire devra se conformer aux prescriptions des règlements en vigueur.

Le Maire,
 Mohand HAMOUMOU

A Volvic, le
 Signature



MAIRIE DE VOLVIC
 Service Population
 1 place de la Résistance
 63530 VOLVIC
 Tél. : 04 73 33 50 38
 Fax : 04 73 33 73 98

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX

Columbarium : case N°

Cimetière N°

Entreprise :

Adresse

.....

N° Concession :

N° Plan :

Nom propriétaire :

Adresse :

Date de l'intervention :

Heure (début) :

NATURE DES TRAVAUX

Creusement de fosse

Construction de caveau 2 places 3 places 4 places 6 places

Construction d'entourage de concession sans stèle avec stèle

Pose de monument 2,50 x 1 m 2,50 x 2 m sans stèle avec stèle

Réfection de monument

Nettoyage de monument

Démolition

Ouverture et fermeture de caveau pour réfection

Ouverture et fermeture de caveau pour inhumation

Ouverture et fermeture de caveau pour exhumation

Ouverture de case Columbarium

Volvic, le

Le Maire,

Mohand HAMOUMOU

Volvic, le

Signature Entreprise ou Propriétaire